

TERRITOIRE VÉLO

Un label de la Fédération française de cyclotourisme

REJOIGNEZ LE RÉSEAU !



TERRITOIRE
VÉLO 
Fédération française de cyclotourisme

POURQUOI CE LABEL ?

Ces dix dernières années, la pratique du vélo en France est en plein essor et le nombre d'adeptes ne cesse d'évoluer : plus importante, plus familiale, plus jeune, plus féminine, plus touristique, plus diversifiée (vélo électrique, pratique itinérante...). Les avantages du vélo sont multiples et chacun a sa raison d'en faire usage.

Cet engouement pour le vélo se retrouve dans les déplacements des Français qui le choisissent de plus en plus comme mode de transport quotidien et comme activité lors de leurs vacances ou temps libres. La France est d'ailleurs considérée comme la deuxième destination du tourisme à vélo en Europe.

Dans ce contexte, il est important pour les collectivités de :

- ✓ proposer des aménagements et des équipements sécurisants,
- ✓ mettre en évidence la qualité de l'accueil,
- ✓ valoriser les prestations et les animations vélo proposées sur le territoire,
- ✓ se distinguer et obtenir une reconnaissance de leur investissement par un organisme expert,
- ✓ partager des bonnes pratiques au sein d'un réseau national.

Le label **Territoire Vélo** valorise le développement de la pratique du vélo dans les territoires.

La Fédération française de cyclotourisme rassemble l'ensemble des acteurs autour de la problématique d'intégration du vélo et place cette activité, qu'elle soit utilitaire, de loisir ou touristique, au cœur des préoccupations quotidiennes.

Territoire Vélo est ainsi un label qui a une double vocation :

- ↷ récompenser les efforts fournis par une collectivité locale en faveur du vélo,
- ↷ accompagner l'évolution des services proposés afin d'en favoriser l'usage.



QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE VÉLO ?

C'est une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole) qui est engagée pour la mobilité à vélo et qui favorise les pratiques de loisirs, touristiques, de déplacement quotidien...

Être **Territoire Vélo**, c'est offrir à la fois des aménagements sécurisés, des équipements techniques (stationnements, haltes vélo...) mais aussi un panel de services spécifiques au vélo (point d'information, d'alimentation, d'hébergement, de location et de réparation, intermodalité...).

Être **Territoire Vélo**, c'est proposer des circuits vélo qui soient accessibles à divers types de publics (familles, pratiquants occasionnels et réguliers) et de niveaux variés pour partir à la découverte de la région.

Être **Territoire Vélo**, c'est animer son territoire avec des événements et animations vélo tout en mettant en valeur son patrimoine (historique, architectural, culturel et naturel...).

Être **Territoire Vélo**, c'est s'inscrire dans le développement économique et durable. Le label invite les acteurs locaux à s'impliquer dans une démarche écologique et à participer au dynamisme du territoire.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE LABEL ?

Une reconnaissance immédiate

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet à la collectivité de se démarquer avec la mise en valeur de ses actions en faveur du développement de la pratique cycliste, urbaine, utile et de loisir.

Une garantie de qualité

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet d'obtenir la caution de la Fédération française de cyclotourisme, gage de qualité pour les différents publics de pratiquants.

Une appartenance à un réseau dynamique

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet à la collectivité d'intégrer un réseau d'échanges. Ce fonctionnement accompagne le développement qualitatif de chaque **Territoire Vélo**.

Un développement touristique accru

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet de mobiliser les acteurs locaux (collectivités, associations, clubs...) autour de la randonnée à vélo et du développement touristique tout au long de l'année.

LES APPORTS DE LA FÉDÉRATION

La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :

- ✓ apporter sa notoriété et son savoir-faire par son réseau de 3 000 clubs, 120 000 adhérents et l'organisation de ses 4 500 randonnées annuelles,
- ✓ assurer la promotion du label sur ses différents site Internet, sur ses éditions et lors de salons,
- ✓ conseiller la collectivité pour la mise en place de nouveaux services ou équipements,
- ✓ valoriser la collectivité auprès des partenaires institutionnels,
- ✓ animer le réseau **Territoire Vélo** pour partager les différentes expériences,
- ✓ aider à l'animation du **Territoire Vélo** grâce à ses structures fédérales (clubs, comités départementaux et régionaux).

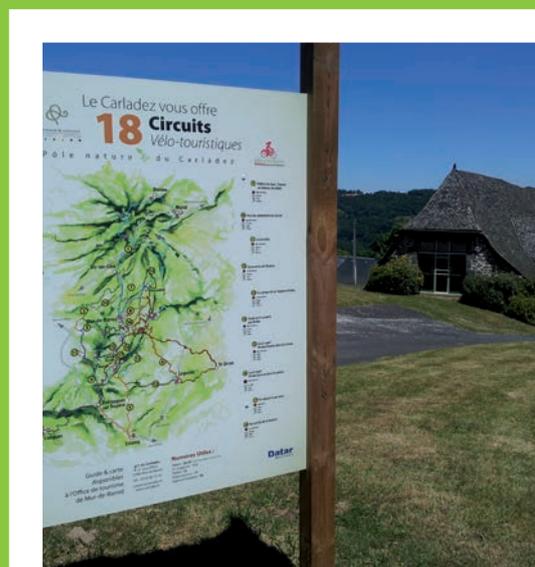
Une signalétique spécifique

- ✓ Visuel spécifique de signalisation identifiant le label aux entrées de la (ou des) collectivité(s).
- ✓ Une signalétique sur chaque point d'accueil (autocollant + vitrophanie).

Une promotion dynamique et ciblée auprès des pratiquants

Grâce à son réseau associatif, la Fédération offre la possibilité aux collectivités labellisées de s'exprimer dans des documents de promotion et de figurer sur les événements participatifs de la Fédération :

- ✓ insertion publicitaire dans le magazine mensuel *Cyclotourisme*,
- ✓ présence à la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (le plus grand rassemblement de vélos avec 15 000 participants sur une semaine),
- ✓ promotion sur le stand de la Fédération lors des différents salons,
- ✓ visibilité sur les sites Internet ffvelo.fr / veloenfrance.fr / cyclotourisme-mag.com



Téléchargez
tous les documents
ici !



ffvelo/tv

DEVENIR TERRITOIRE VÉLO

UNE OPPORTUNITÉ POUR VOTRE COLLECTIVITÉ !

VOTRE CONTACT

Marie Guignon

01 56 20 88 84 - 06 51 96 38 99 - m.guignon@ffvelo.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr



Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

OBTENIR LE LABEL

BASE VTT

d e r a n d o n n é e



***Une opportunité pour votre structure
touristique ou votre collectivité !***



BASE VTT 
Fédération française de cyclotourisme



REJOIGNEZ-NOUS !

Le label Base VTT de randonnée s'adresse aux structures touristiques ou aux collectivités qui offrent aux vététistes un accueil, des services et des équipements adaptés à leur pratique.

Une convention est établie entre la structure ou la collectivité labellisée, et la Fédération française de cyclotourisme.

POURQUOI CE LABEL ?

Depuis les années 1980, le VTT a ouvert une nouvelle voie concernant la pratique du vélo en France, il regroupe une population nombreuse et exigeante en matière d'infrastructures et de services. C'est pour répondre à ces attentes légitimes que la Fédération française de cyclotourisme a créé ce label.

Celui-ci permet :

- de promouvoir la pratique libre et conviviale du VTT de randonnée,
- d'offrir aux pratiquants de tous niveaux des parcours balisés adaptés,
- de garantir les meilleures conditions de sécurité sur les circuits empruntés,
- de contrôler les dérives d'une pratique désordonnée du VTT, irrespectueuse de l'environnement.

À QUI S'ADRESSE CE LABEL ?

Une structure touristique ou une collectivité qui répond à des critères techniques précis et fournissant des prestations irréprochables.

LES AVANTAGES DE CE LABEL ?

UNE IDENTIFICATION CLAIRE ET RAPIDE

Avec une signalétique et un logo facilement identifiables, la Base VTT de randonnée se distingue de tous les autres établissements ou territoires proposant l'activité VTT.

L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU DYNAMIQUE À DIMENSION HUMAINE

Régulièrement, les responsables de toutes les Bases VTT de randonnée sont invités à participer à un séminaire, lieu riche de partage d'expériences et de nouvelles propositions.

ÊTRE AU CŒUR DES ACTIVITÉS FÉDÉRALES

La Base VTT de randonnée sera susceptible d'accueillir des manifestations sportives, des séjours, des stages de formation et de perfectionnement, organisés par le club local (affilié à la Fédération), le comité départemental ou le comité régional de cyclotourisme.

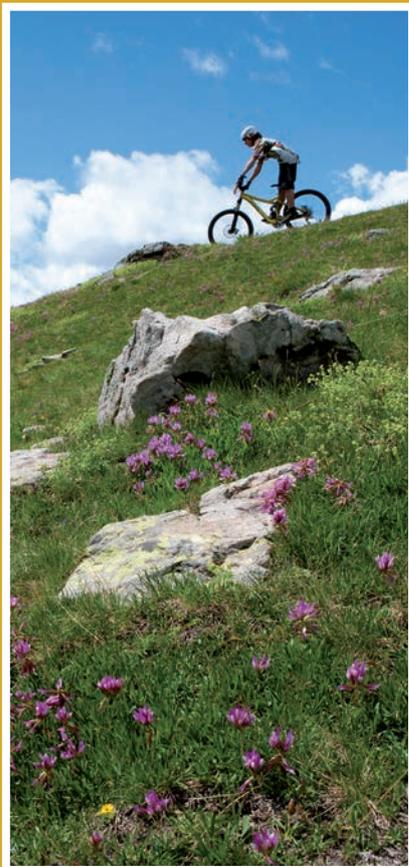
UNE GARANTIE DE QUALITÉ

Les itinéraires proposés par la Base VTT de randonnée auront tous fait l'objet d'une convention de passage si les circuits empruntent des chemins privés.

La caution de la Fédération française de cyclotourisme est un gage de qualité pour le public de pratiquants, sachant que ce label peut être retiré en cas de non-respect du cahier des charges.

Afin d'améliorer le suivi de nos Bases VTT, la Fédération s'engage à organiser tous les ans une visite de terrain pour vérification du respect du cahier des charges.

Rendez-vous sur :
➔ **FFVELO.FR/BASEVTT**



**La Fédération
française
de cyclotourisme**

**un partenaire
reconnu !**



VOTRE CONTACT

basevtt@ffvelo.fr
01 56 20 88 74
06 74 36 85 95

LES APPORTS DE LA FÉDÉRATION

La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :

- apporter sa notoriété et son savoir-faire par l'intermédiaire de son siège fédéral, de son réseau de 3 000 clubs, de 120 000 adhérents et de ses 4 500 randonnées annuelles,
- assurer la promotion du label par différents moyens de communication : ffvelo.fr / veloenfrance.fr / Cyclotourisme-Mag.com, éditions, salons, insertions publicitaires dans la presse spécialisée...
- conseiller les structures ou les collectivités labellisées pour la mise en place de nouveaux services ou équipements,
- valoriser les structures ou les collectivités labellisées auprès des partenaires institutionnels,
- communiquer avec les responsables des Bases VTT de randonnée afin de partager les différentes expériences.

Un accompagnement de votre dossier en amont

Une personne au siège de la Fédération, est à votre écoute et vous aidera dans vos différentes démarches. Elle suivra votre dossier et pourra vous fournir les éléments indispensables à la réussite de votre projet.

Une signalétique spécifique

- Différents supports identifiant le label seront mis à disposition des structures et collectivités labellisées (panneaux aluminium d'indication *Base VTT de randonnée* autocollants et vitrophanies).
- Une dotation de balisage (flèche PVC + plaquettes numéros autocollants) des circuits sera fournie par la Fédération dans la limite de 5 balises au kilomètre pour 200 km maximum.

Une promotion dynamique et ciblée auprès des pratiquants

La Fédération assure la promotion des Bases VTT de randonnée auprès de tous ses adhérents et des pratiquants :

- dans le magazine mensuel *Cyclotourisme* (tiré à 16 500 exemplaires et distribution aux 3 000 clubs affiliés),
- dans le *Guide des bases VTT de randonnée* édité par la Fédération,
- sur l'ensemble des grands événements de la Fédération,
- sur le stand de la Fédération lors de différents salons,
- sur les sites Internet : ffvelo.fr / veloenfrance.fr / Cyclotourisme-Mag.com
- grâce à des relations presse régulières,
- sur les réseaux sociaux.

COMMENT OBTENIR CE LABEL ?

- Adresser votre demande au Comité départemental de cyclotourisme dont vous dépendez, accompagnée de la fiche de renseignements, en y joignant un maximum d'informations complémentaires (cartes des parcours VTT, documents touristiques, photos des aménagements...).
- Un premier examen du dossier sera réalisé par la Fédération sous 90 jours à compter de la réception de votre dossier.
- Si avis favorable, une visite technique sera programmée.
Si avis réservé, un complément d'informations vous sera demandé.
- Au terme de la visite technique effectuée par la Fédération, le label sera décerné pour trois ans par la commission nationale VTT.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr



Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006